

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 20/02/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN après la délibération N°32, Claude BLANC après la délibération n°20, Cyril DAUPHOUD après la délibération n°28, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°22, Nicole NUTINI après la délibération n°22, Jacques POUPLOT après la délibération n°32, Gilles RONDONI après la délibération n°32.

ONT DONNE POUVOIR : Franck BARBEY à Claude MASCARELLI, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT. Claude BLANC à Joël PASQUELIN à partir de la délibération n°21. Cyril DAUPHOUD à Valérie DAVID à partir de la délibération n°29, Anne-Marie DUVAL à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°23, Nicole NUTINI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n°23

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Gérard MERO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, André ROATTA, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2020_001	Convention de mise à disposition de terrain privé à titre gratuit entre Monsieur GERARD Jean et Madame GILY Francine Marie, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse.
DP2020_002	Tarifification de prêt de l'Escape Game « Charles Nègre ».
DP2020_003	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel, contrôle de gestion.
DP2020_004	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie.
DP2020_005	Modification tarifaire de quelques produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et ajout de nouveaux produits.
DP2020_006	Remise sur des produits de démonstration proposés à la vente par la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2020_007	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association « La nuit blanche », en vue de l'organisation d'un concert de musique le 27 juin 2020.
DP2020_008	Signature d'une convention entre la CAPG pour les jardins du Musée International de la parfumerie et Monsieur Pierre ESCOUBAS en vue de l'exposition estivale au sein des Jardins du MIP
DP2020_009	Remboursement des cartes « bébé nageur » 2019

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/29	Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG	SEPIA SOCIETE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE AZUREENNE 12 avenue du puits 06000 NICE	10/02/2020	48 521,20 €

2019/31	Confection et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile	SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES - SODEXO Education 6, rue de la Redoute 78043 GUYANCOURT Cedex	26/12/2019	Offre variante 1 : 693 893 €
---------	---	--	------------	------------------------------

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2020_001	Marchés publics – Marché à procédure adaptée - Construction d'un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) – Lot 06 : Menuiseries aluminium - Avenant n°1 au marché n°2019 -01.06
DB2020_002	Demandes de subventions à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur (ENC)
DB2020_003	Etudes Performance Energétique. Demande de financement pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
DB2020_004	Lancement d'une mission d'évaluation et d'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre des dispositifs programmes d'amélioration du parc privé. Demande de subventions auprès de L'ANAH et de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DB2020_005	Contrat Régional d'Equilibre territorial (CRET) deuxième génération (avril 2020 – avril 2023)

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°018 : Education artistique et culturelle - Résidence artistes 2020-2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil de deux artistes en résidence de territoire entre juin 2020 et juin 2021 ;

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à lancer les appels à projets, désigner les membres du jury, signer les conventions d’accueil en résidence de territoire avec les artistes qui seront sélectionnés, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **DE SOLLICITER** des subventions auprès de la DRAC PACA, du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur et du Département des Alpes-Maritimes ;
- **D’AUTORISER** la prise en charge des frais de trajets et d’hébergement des artistes.

N°019 : Présentation du rapport de développement durable

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **décide** :

- **DE DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2019 de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse, a bien été présenté préalablement au débat d’orientation budgétaire ;
- **DE CONFIRMER** que ce rapport, propose, d’une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, et d’autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la communauté d’agglomération pour élaborer et évaluer son action ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.
- **DE DIRE** que ce rapport sera consultable sur le site internet www.paysdegrasse.fr

N° 020 : Délégation de compétence eau et assainissement au bénéfice du syndicat des Eaux du Canal Belletrud

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **décide** :

- **DE DONNER** une délégation de compétence portant sur les compétences eau et assainissement des eaux usées au bénéfice du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud ;
- **D’ACTER** que les conditions de cette délégation de compétences feront l’objet d’une convention à établir entre les deux entités qui sera soumise au vote du conseil de communauté ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Comptable public du Service Comptable de Grasse.

N°021 : Rapport de situation comparé relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Après avoir entendu la présentation du rapport, le conseil de communauté **décide** :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur l’égalité entre les femmes et les hommes.

N°022 : Rapport d'activités 2019

Après avoir entendu la présentation du rapport d'activités, le conseil de communauté **décide** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2019 du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

N°023 : Débat d'orientation budgétaire 2020

Après avoir débattu, le conseil de communauté **a pris acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Le rapport d'orientation budgétaire est consultable en annexe de la délibération.

N°024 : Budget principal - Compte de gestion 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Mireille BANCEL, Jean-Marc DEGIOANNI) **décide** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Comptable Public de Grasse visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°025 : Budget principal - Compte administratif 2019

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président quitte l'assemblée au moment du vote de la présente délibération.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL) **décide** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Jean-Marc DELIA
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	12 608 030,95	93 536 417,13
DEPENSES		
Mandats émis	14 455 979,54	92 288 587,93
Résultat de l'exercice		
Excédent		+ 1 247 829,20
Déficit	- 1 847 948,59	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	+ 461 949,43			- 1 847 948,59	- 1 385 999,16
Fonctionnement	+ 6 009 363,46			+ 1 247 829,20	+ 7 257 192,66
Total	6 471 312,89			- 600 119,39	+ 5 871 193,50

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°026 : Budget annexe Régie des Transports Sillage - Compte de gestion 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la régie autonome des transports Sillages dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Comptable Public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°027 : Budget annexe Régie des Transports Sillage - Compte administratif 2019

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président quitte l'assemblée au moment du vote de la présente délibération.

- Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Mireille BANCEL, Jean-Marc DEGIONNI) **décide** :
- **DE DELIBERER** sous la Présidence de Jean-Marc DELIA
- **D'ADOPTER** le compte administratif de la régie à simple autonomie financière transports Sillages procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2019,
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°028 : Budget annexe Ste Marguerite II - Compte de gestion 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Sainte-Marguerite II dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Comptable public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°029 : Budget annexe Ste Marguerite II - Compte administratif 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL) **décide** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Jean-Marc DELIA
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	2 324 981,46	2 423 682,86
DEPENSES		
Mandats émis	2 334 332,16	2 423 682,86
Résultat de l'exercice		
Excédent		
Déficit	- 9 350,70	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	+ 130 018,54		- 9 350,70	+ 120 667,84
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
Total	+ 130 018,54		- 9 350,70	+ 120 667,84

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse Municipale.

N°030 : Transfert de compétence eau et assainissement - Convention de remboursement de frais entre la commune de Grasse et la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **D'APPROUVER** le principe d'une convention de remboursement de frais à passer entre la Ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse,
- **D'APPROUVER** les conditions et modalités proposées dans le projet de convention de remboursement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention de remboursement de frais avec la Ville de Grasse ainsi que ses éventuels avenants,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2020 et suivants.

N°031 : Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **D'ADOPTER** le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes démarches utiles et notamment à signer la convention correspondante avec la Région.

N°032 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **décide** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Région Sud à huit propriétaires pour un montant total de 15 768 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Interruption de séance de 17h00 à 17h10.

N°033 : Opération de construction neuve de 31 logements dont 7 logements locatifs sociaux financés en PLS "Jean Giraud" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3 F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 106774

Le projet de délibération est retiré.

N°034 : Opération de construction neuve de 31 logements dont 24 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI "Jean Giraud" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3 F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 106775

Le projet de délibération est retiré.

N°035 : Opération de construction neuve de 60 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI "Le Pin de Scarabin" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3 F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 106960

Le projet de délibération est retiré.

La séance est levée à 17h15

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 3 mars 2020


Le Président


Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



